

CODE	I.F.S.I
1 1	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier - 94 rue des Anciens Combattants AFN & TOM 02303 CHAUNY CEDEX - ☎ 03.23.38.54.46 - ✉ secretariat.ifsu@ch-chauny.fr</p>
1 2	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier - 27 rue du 13 octobre – CS 40640 02001 LAON CEDEX - ☎ 03.23.24.34.98 - ✉ secret.ifsu@ch-laon.fr</p>
1 3	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Bertrand SCHWARTZ e p s m d. de l' Aisne 02320 PREMONTRE - ☎ 03.23.23.66.92 - ✉ ifsu@epsmd-aisne.fr</p>
1 4	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier - B.P. 608 / 1 avenue Michel de l' Hospital 02321 SAINT QUENTIN CEDEX - ☎ 03.23.06.73.38 - ✉ ifsu@ch-stquentin.fr</p>
1 5	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier - 46 Avenue du Général De Gaulle 02209 SOISSONS CEDEX - ☎ 03.23.75.72.99 - ✉ secretariat.ifsu@ch-soissons.fr</p>
2 1	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier - B.P. 40319 / 102 Rue de la Mîe au Roy 60021 BEAUVAIS CEDEX - ☎ 03.44.11.24.51 - ✉ ifsu@ch-beauvais.fr</p>
2 2	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS « Lucien Flourey » - Centre Hospitalier Interdépartemental – Site de Fitz James 60607 CLERMONT DE L' OISE CEDEX - ☎ 03.44.77.50.48 - ✉ ifsu@chi-clermont.fr</p>
2 3	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne Noyon - 5 rue de Bourgogne – B.P. 50029 60321 COMPIEGNE CEDEX - ☎ 03.44.23.68.50 - ✉ ifsu.secretariat@ch-compiegneoyon.fr</p>
3 1	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS 25 Rue Victor Hugo 80142 ABBEVILLE CEDEX - ☎ 03.22.25.64.90 - ✉ ifsu@ch-abbeville.fr</p>
3 2	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie - Groupe Hospitalier Sud 80054 AMIENS CEDEX 1 - ☎ 03.22.45.56.09 - ✉ ifsu.epreuves-selection@chu-amiens.fr</p>
3 3	<p>☒ INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS Centre Hospitalier Philippe PINEL Route de Paris - CS 74410 80044 AMIENS CEDEX 1 - ☎ 03.22.53.46.64 - ✉ ifsu@ch-pinel.fr</p>

EPREUVES DE SELECTION POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU REGROUPEMENT : AISNE, OISE , SOMME

Etablissements Publics de Santé

ANNEE 2017

pour **les titulaires d' un diplôme d' infirmier** ou autre titre ou certificat permettant l' exercice de la profession d' infirmier obtenu en dehors d' un Etat membre de l' Union européenne ou d' un autre Etat partie à l' accord sur l' Espace Economique Européen ou de la Principauté d' Andorre ou de la Confédération Suisse

Référence à l' arrêté ministériel du 31 juillet 2009

Ces épreuves permettent d' accéder aux instituts de formation en soins infirmiers du regroupement préparant au diplôme d' Etat d' infirmier et d' infirmière, les épreuves sont communes.

Le nombre total de candidats admis s' ajoute au quota régional et ne peut excéder 2% de celui-ci, soit 22 places.

**LES 11 INSTITUTS DE FORMATION DISPOSENT D' UN QUOTA
DETERMINE PAR ARRETE MINISTERIEL**

Les personnes porteuses d' un handicap, qui souhaitent bénéficier d' un aménagement des conditions d' examen pour les épreuves de sélection, doivent en faire la demande auprès d' un médecin agréé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de leur département et informer, par courrier, l' IFSI **au moment de leur inscription.**

PIECES JOINTES :

VOLET 1 : CONDITIONS D' INSCRIPTION – DATES – EPREUVES
VOLET 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER D' INSCRIPTION
VOLET 3 : RESULTATS ET AFFECTATIONS

} A CONSERVER

LE DOSSIER D' INSCRIPTION, AVEC LES DOCUMENTS A JOINDRE, EST A ENVOYER OU A DEPOSER A L' INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE VOTRE PREMIER CHOIX

Au verso de la couverture : LISTE DES 11 INSTITUTS de FORMATION en SOINS INFIRMIERS du regroupement.